

[Communiqués](#)

Conseils éclairés d'Air Canada sur le libre-service pour des déplacements sans tracas pendant l'été

Points saillants

- Toute l'information nécessaire se trouve au guichet unique aircanada.com, ce qui facilite l'expérience de voyage.
- Grâce à l'enregistrement en ligne à aircanada.com et à l'enregistrement mobile, les clients peuvent s'enregistrer 24 heures avant le départ.
- Le délai d'enregistrement recommandé pour les vols intérieurs est de 90 minutes avant le départ : le délai limite d'enregistrement est maintenant de 45 minutes avant le départ.
- Les clients sont en mesure d'accéder à notre outil de modification de réservations en ligne à aircanada.com durant les anomalies d'exploitation.
- On peut suivre @aircanada sur Twitter et Facebook pour se tenir au courant des dernières nouvelles.

MONTRÉAL, le 20 juin 2013 /CNW Telbec/ - À l'approche de la haute saison estivale, Air Canada propose des conseils visant à assurer aux clients une expérience de voyage sans tracas. Afin de se tenir au courant de la situation de l'exploitation, les clients peuvent visiter aircanada.com et suivre @aircanada dans Twitter et Facebook, et s'inscrire pour recevoir des avis sur des vols précis.

État des vols et avis aux voyageurs en ligne

Les clients peuvent consulter la rubrique *État des vols - aperçu général* qui se trouve dans la section *Avis aux voyageurs* de la page d'accueil du site aircanada.com. Avant de se rendre à l'aéroport, les clients d'Air Canada doivent vérifier l'état des vols au départ et à l'arrivée, en consultant le site de la Société à aircanada.com, en accédant à l'adresse mobile.aircanada.com au moyen de leur appareil mobile avec accès Internet, ou en appelant sans frais au 1 888 422-7533 ou au 1 800 361-8071 (ATS pour les personnes ayant une déficience auditive).

Avis sur les vols

Les clients d'Air Canada peuvent recevoir, par courrier électronique ou sur leur appareil mobile, des renseignements sur les retards et annulations de vols. Pour s'inscrire ou pour obtenir plus de renseignements, il suffit de visiter le aircanada.com/avisvols.

Enregistrement en ligne à aircanada.com

Les clients d'Air Canada peuvent gagner du temps en s'enregistrant pour leur vol dans les 24 heures précédant le départ à aircanada.com. Ils peuvent également changer leur place et préciser le nombre de bagages enregistrés.

Enregistrement au moyen d'un appareil mobile

Les clients peuvent accéder au service d'enregistrement mobile à mobile.aircanada.com, en cliquant sur l'option d'enregistrement sur un appareil mobile.

Pour en savoir plus, visitez aircanada.com/mci.

Grâce aux applications pour appareils Android ainsi que pour iPhone et BlackBerry, les voyageurs qui possèdent des appareils mobiles peuvent facilement récupérer leurs cartes d'accès à bord électroniques, obtenir des renseignements sur leurs vols en temps réel et recevoir des avis de modification d'itinéraire et d'autres informations sur les vols d'Air Canada. Les applications peuvent être téléchargées gratuitement à partir du site Web mobile d'Air Canada (mobile.aircanada.com).

Service pour vols retardés ou annulés

En cas d'interruptions de vol découlant de mauvaises conditions météorologiques, nous invitons les clients à modifier eux-mêmes leurs réservations en ligne au moyen de l'outil de modification de réservations en ligne d'Air Canada accessible à aircanada.com ou sur leur appareil mobile.

Carte d'accès à bord électronique

Grâce à l'enregistrement mobile ou en ligne, les clients admissibles peuvent recevoir une carte d'accès à bord électronique par courrier électronique ou messagerie texte sur leur appareil mobile. Ils peuvent se servir de ces applications pour un vol intérieur, de même que pour un vol international au départ du Canada. Pour en savoir plus, visitez aircanada.com/cae.

Délais d'enregistrement recommandés durant la haute saison estivale

Durant les journées les plus achalandées des vacances d'été, Air Canada recommande aux clients d'arriver tôt à l'aéroport pour éviter d'être pris dans les encombrements. Les renseignements sur les délais d'enregistrement au cours de la période de pointe estivale sont disponibles au aircanada.com/delai.

Le délai d'enregistrement recommandé pour les vols intérieurs est de 90 minutes avant le départ, puisque le délai limite d'enregistrement est maintenant de 45 minutes.

INFORMATION SUR LES BAGAGES

Nous rappelons aux clients de garder avec eux tous leurs objets de valeur, notamment leurs appareils électroniques, documents, médicaments, clés de voiture et argent, ou de les placer dans leurs bagages de cabine. Ils ne doivent **PAS** les mettre dans leurs bagages enregistrés.

La franchise pour bagages de cabine est de un article standard de 23 cm x 40 cm x 55 cm et d'au plus 10 kg, et de un article personnel de 16 cm x 33 cm x 43 cm d'au plus 10 kg. Pour de plus amples renseignements, visitez le aircanada.com/bagagescabine.

Vous trouverez plus d'information au sujet de la franchise des bagages enregistrés au aircanada.com/fr/baggage/checked

Poussettes

Air Canada recommande l'utilisation de petites poussettes-cannes, car les installations ne sont pas conçues pour accueillir des poussettes plus grandes et plus lourdes. Les poussettes pliantes peuvent être enregistrées à la porte d'embarquement et, à l'arrivée, elles sont remises aux passagers à la porte de l'appareil. Pour connaître la politique sur les poussettes, visitez le aircanada.com/bebe-enfant.

Équipement de sport

Les clients peuvent enregistrer à l'avance leur équipement de sport à aircanada.com, jusqu'à 24 heures avant le départ. Pour certains articles de sport, il y a exemption des frais pour bagages hors format ou excédent. Pour de plus amples renseignements, visitez le aircanada.com/bagagessupplementaires

Étiquettes placées à l'extérieur et à l'intérieur des bagages

Comme les étiquettes d'identification placées à l'extérieur des bagages se détachent parfois, Air Canada recommande aux passagers d'en placer aussi **À L'INTÉRIEUR** de leurs bagages. Vous trouverez un modèle d'identification de bagages au aircanada.com/identificationbagages

SÛRETÉ

Mesures de sûreté pour les bagages de cabine

En vertu de la réglementation gouvernementale, aux points de contrôle, les passagers sont autorisés à transporter dans leurs bagages de cabine des quantités limitées de liquides, gels et aérosols dans des contenants d'au plus 100 ml ou 100 g (3,4 oz). Les contenants plus volumineux doivent être rangés dans les bagages enregistrés.

Pour plus de renseignements au sujet de ces mesures de sûreté, veuillez consulter les sites Web officiels suivants :

Transports Canada : www.tc.gc.ca

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) : www.catsa-acsta.gc.ca/francais/

Transportation Security Administration (États-Unis) : www.tsa.gov

British Airports Authorities : www.baa.co.uk

DOCUMENTS DE VOYAGE

Pour les voyages internationaux, un passeport en règle est exigé, et le passager doit, dans certains cas, se munir d'autres documents de voyage, tel qu'un visa, pour entrer dans le pays de destination. Pour les vols intérieurs, tout passager de 18 ans et plus doit présenter une pièce d'identité avec photo, délivrée par le gouvernement et indiquant la date de naissance et le sexe. La réglementation gouvernementale exige que le nom qui figure dans la réservation soit identique à celui qui est inscrit dans le document de voyage. Pour de plus amples renseignements, visitez le aircanada.com - Documents de voyage

Lorsqu'un enfant se rend à l'extérieur du Canada avec un de ses parents, il se peut que celui-ci ait à produire un document juridique attestant que l'autre parent ou le tuteur a donné son consentement. Adressez-vous au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, au 1 800 267-8376, pour vérifier si ces documents sont nécessaires.

Air Canada recommande à ses clients de remplir tout formulaire de renseignements à l'avance, en se rendant à aircanada.com.

VOYAGER AU DÉPART OU À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS, VIA LES ÉTATS-UNIS, OU SURVOLER LES ÉTATS-UNIS

Les États-Unis exigent que les voyageurs fournissent des renseignements supplémentaires aux termes du programme de la sécurité des vols, au moins 72 heures avant le départ de leur vol ou au moment de la réservation. Veuillez noter que cette exigence s'applique aux nombreux vols internationaux qui sont considérés comme survolant les États-Unis. Pour en savoir plus, visitez le aircanada.com/securitedesvols

SOURCE : Air Canada

Pour plus de renseignements: Renseignements :

Isabelle Arthur (Montréal) 514 422-5788

Peter Fitzpatrick (Toronto) 416 263-5576

Angela Mah (Vancouver) 604 270-5741

Internet : aircanada.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

